

## Procès verbal de la séance de conseil municipal du 06 juillet 2009

L'an deux mille neuf, le six juillet à dix huit heures trente.

Le conseil municipal de la ville de Sainte-Adresse, convoqué le trente juin deux mille neuf conformément à la loi, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur patrice GELARD, Maire.

**Etaient présents :** Monsieur Antoine VIVIEN, Madame Odile FISCHER, Monsieur Luc LEFEVRE, Madame Sabine VATINEL, Monsieur Jean-Paul BRAVARD, Madame Brigitte CHAIX, Madame Caire MAS, Monsieur Hubert Dejean de la Batie, Adjoint au Maire, Monsieur Jean-Pierre MAUREL, Monsieur Jean-Paul BARBICHE, Monsieur Jean-Marc LEFEVRE, Madame Marie-Catherine GUIGNERY, Monsieur Jean-Pierre LEBOURG, Madame Sophie DERUDDER, Madame Pascale MONDOLO, Monsieur Dimitri EGLOFF, Madame Ludmilla ACHENNE, Monsieur Régis LALLEMAND, Madame Mélanie LOUISET, Madame Brigitte BOHLER, Monsieur Jean-Charles DUFAIT, Madame Claire THIEULENT, Monsieur Eric LE MAISTRE, Conseillers Municipaux.

**Etait absent :** Madame Nathalie QUELQUEJAY (pouvoir à Madame VATINEL), Madame Marie-Hélène FLEURY (pouvoir à Madame GUIGNERY), Monsieur François-Xavier ALLONIER (pouvoir à Madame MONDOLO), Madame Isabelle MICHENEAU (pouvoir à Monsieur Régis LALLEMAND).

-----  
Madame Mélanie LOUISET est nommée secrétaire de séance

-----  
Avant d'ouvrir la séance de conseil municipal, Monsieur le Maire remercie et félicite Monsieur Antoine VIVIEN pour la présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable organisée dans les locaux de la Mairie vendredi 3 juillet dernier ; son intervention, animée et présentée avec compétence, a été très appréciée du public.

-----  
Monsieur le Maire annonce qu'en septembre prochain deux séances de conseil municipal seront organisées, dont une prévue le 14 septembre ; il s'agit d'un conseil municipal exceptionnel ; une seule question sera inscrite à l'ordre du jour et portera sur l'adoption du programme de la CODAH en matière d'habitat.

Monsieur le Maire rappelle que ce programme prévoit la réalisation de 150 logements sur 5 ans à raison de 25 logements par an ; d'autre part, il ajoute que 46 logements sociaux sur les 150 prévus doivent être réalisés.

Monsieur le Maire indique qu'à l'heure actuelle Sainte-Adresse ne dispose pas de réserves foncières pour réaliser ces constructions. Cette situation pourrait devenir favorable pour la commune lorsque le PLU sera adopté.

-----

## Ordre du jour

1 - Contrat d'exploitation du chauffage - période 2009/2019 - signature du marché

### Questions diverses

-----  
**Exploitation des installations de chauffage  
des bâtiments communaux**

-----  
**Signature du marché**

*Monsieur Luc LEFEVRE expose ce qui suit :*

« Le contrat signé avec la société CRAM le 7 octobre 1999 relatif à l'exploitation des installations de chauffage arrive à expiration le 31 août 2009.

Un appel d'offres a donc été lancé au printemps pour le renouvellement de ce contrat, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Objet du marché : exploitation des installations de chauffage de 10 sites communaux :

- P1 : fourniture de combustible nécessaire au chauffage, à la ventilation et à la production d'eau chaude sanitaire
- P2 : prestation de conduite, surveillance, petit entretien et prestations annexes
- P3 : prestation de garantie totale intégrant : interventions urgentes, réparation, gros entretien - prévisionnel de remplacement du matériel - améliorations techniques

- durée du contrat :

- 10 ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 31 août 2019

La consultation a été fructueuse puisque 3 entreprises ont remis une proposition.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 juin 2009 pour l'ouverture des plis, puis aujourd'hui même le 6 juillet 2009 pour entendre l'analyse des offres réalisée par le bureau d'études LECOQ, et procéder au choix du titulaire.

L'offre qui a été jugée la meilleure au regard des critères de sélection préalablement définis dans le règlement de la consultation, est la société CRAM. Le montant de la proposition est le suivant :

P1 sur 1 an : 62.812,01 € HT

P2 sur 1 an : 21.994 € HT

P3 sur 1 an : 10.763 € HT

Montant du contrat annuel : 95.569,01 € HT

Montant du contrat sur 10 années : 955.690,10 € HT

Je vous propose ce soir d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société CRAM, aux conditions ci-dessus énoncées ».

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'UNANIMITE*

-----

#### DISCUSSION

Monsieur Luc LEFEVRE ajoute que l'aspect technique a été déterminant quant aux critères de choix de l'entreprise.

-----

Monsieur le Maire indique que la prochaine séance de conseil municipal est fixée au LUNDI 14 SEPTEMBRE 2009 à 18h30.

-----

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 18h50.

-----